

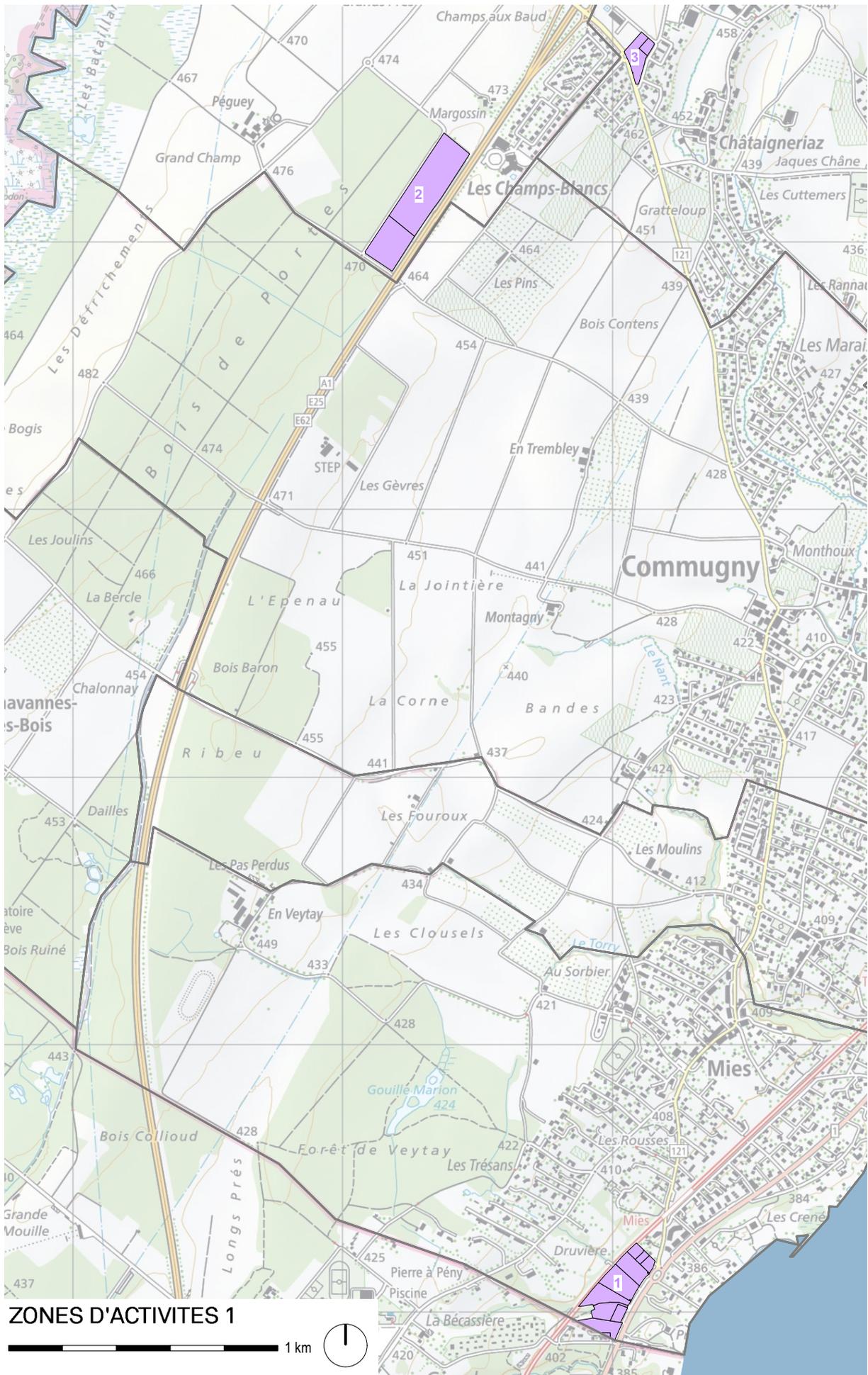
ANNEXES

Annexe 1 – Localisation des zones d'activités

Annexe 2 – Références de densité

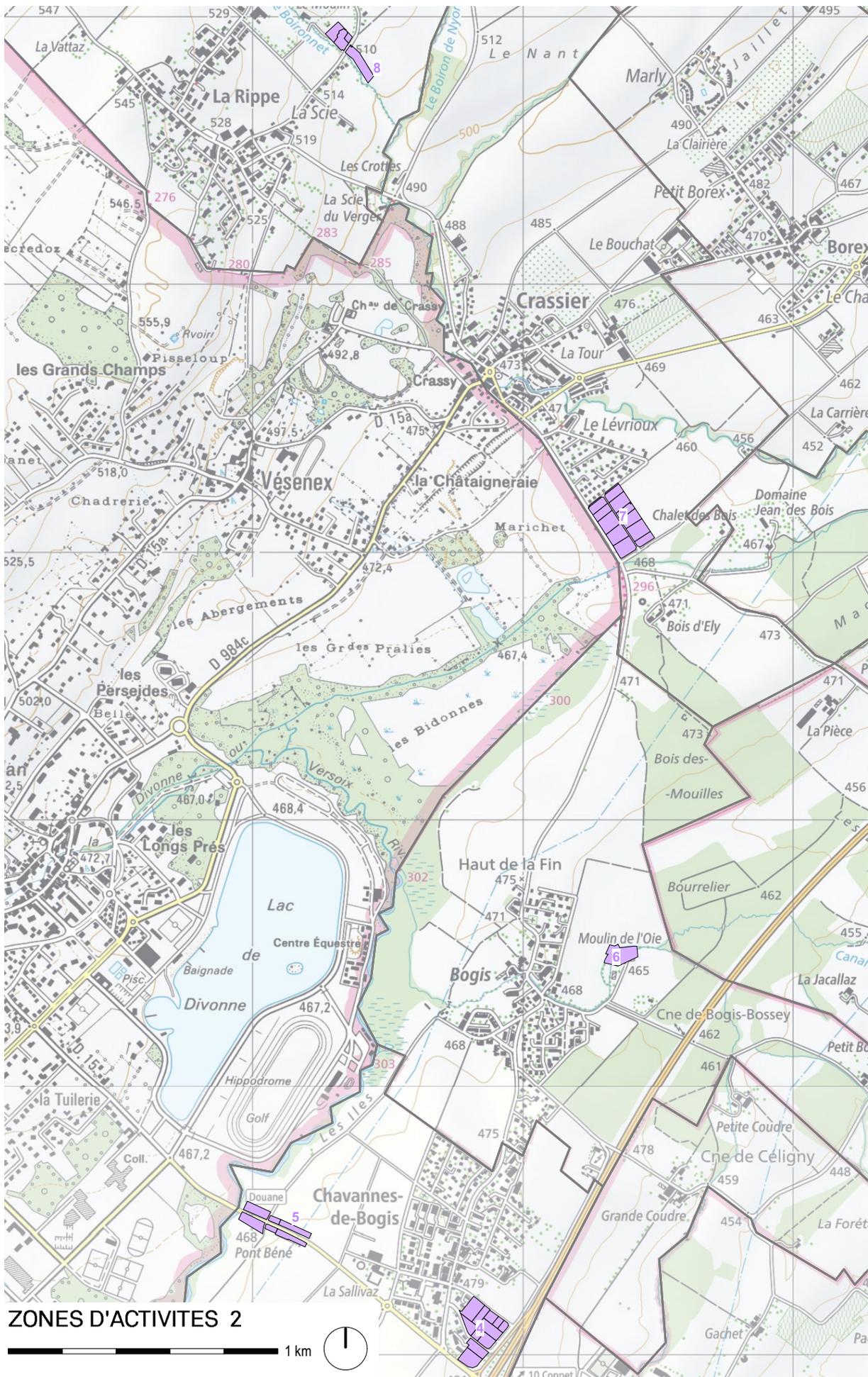
Annexe 3 – Argumentaire pour la localisation du Pôle Bois (Région de Nyon)

ANNEXE 1 – LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS



ZONES D'ACTIVITES 1

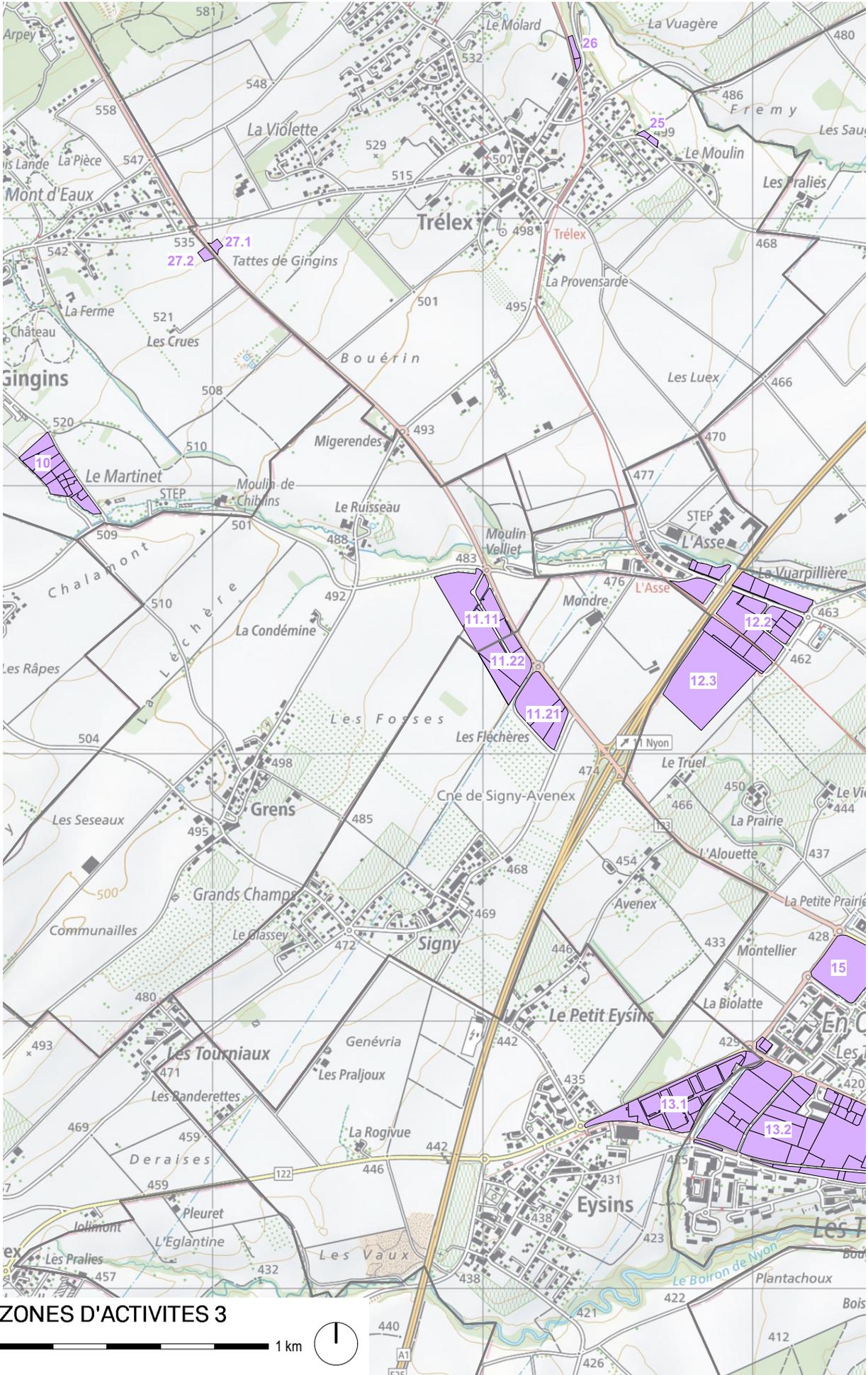




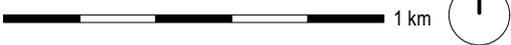
ZONES D'ACTIVITES 2

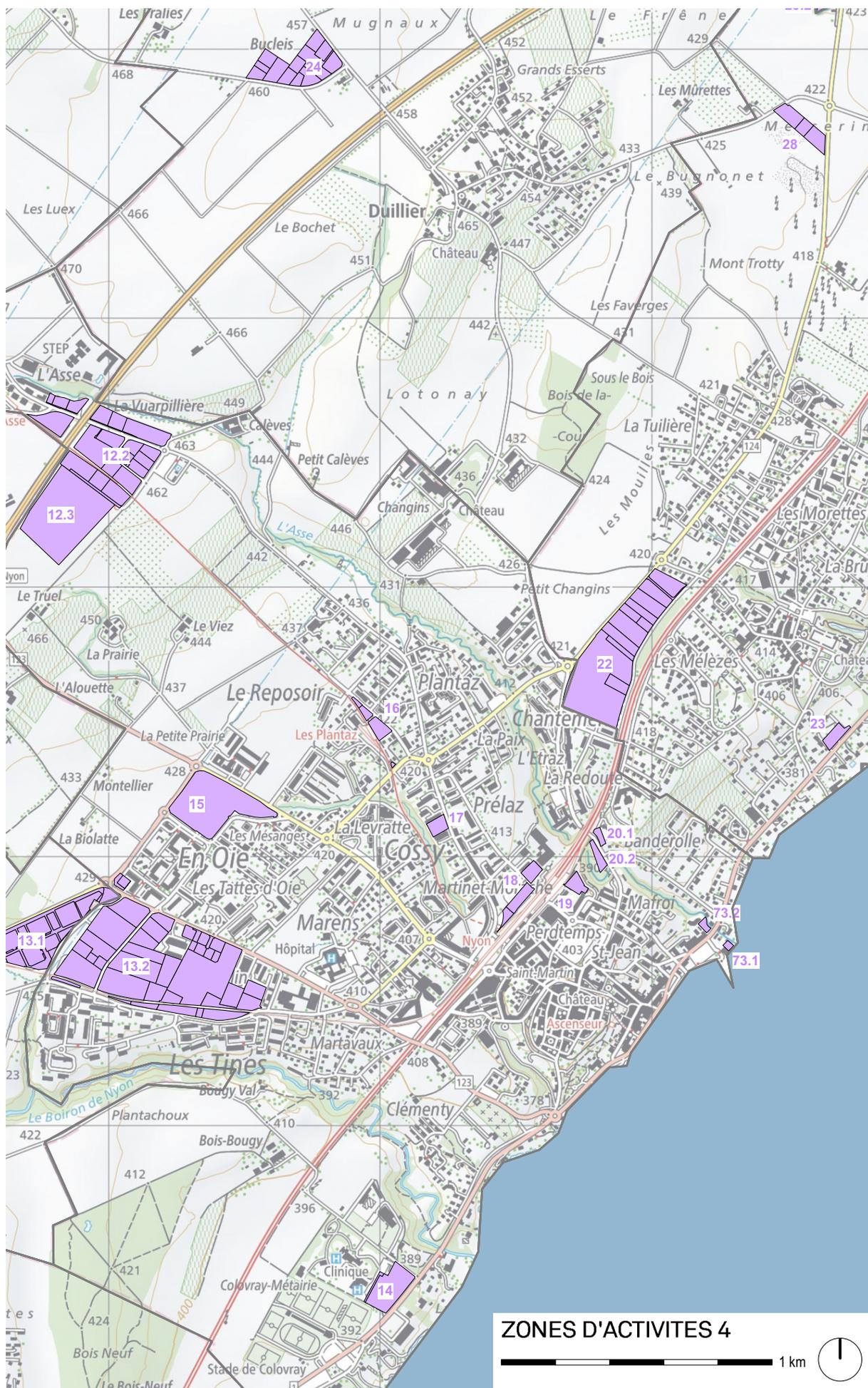
1 km





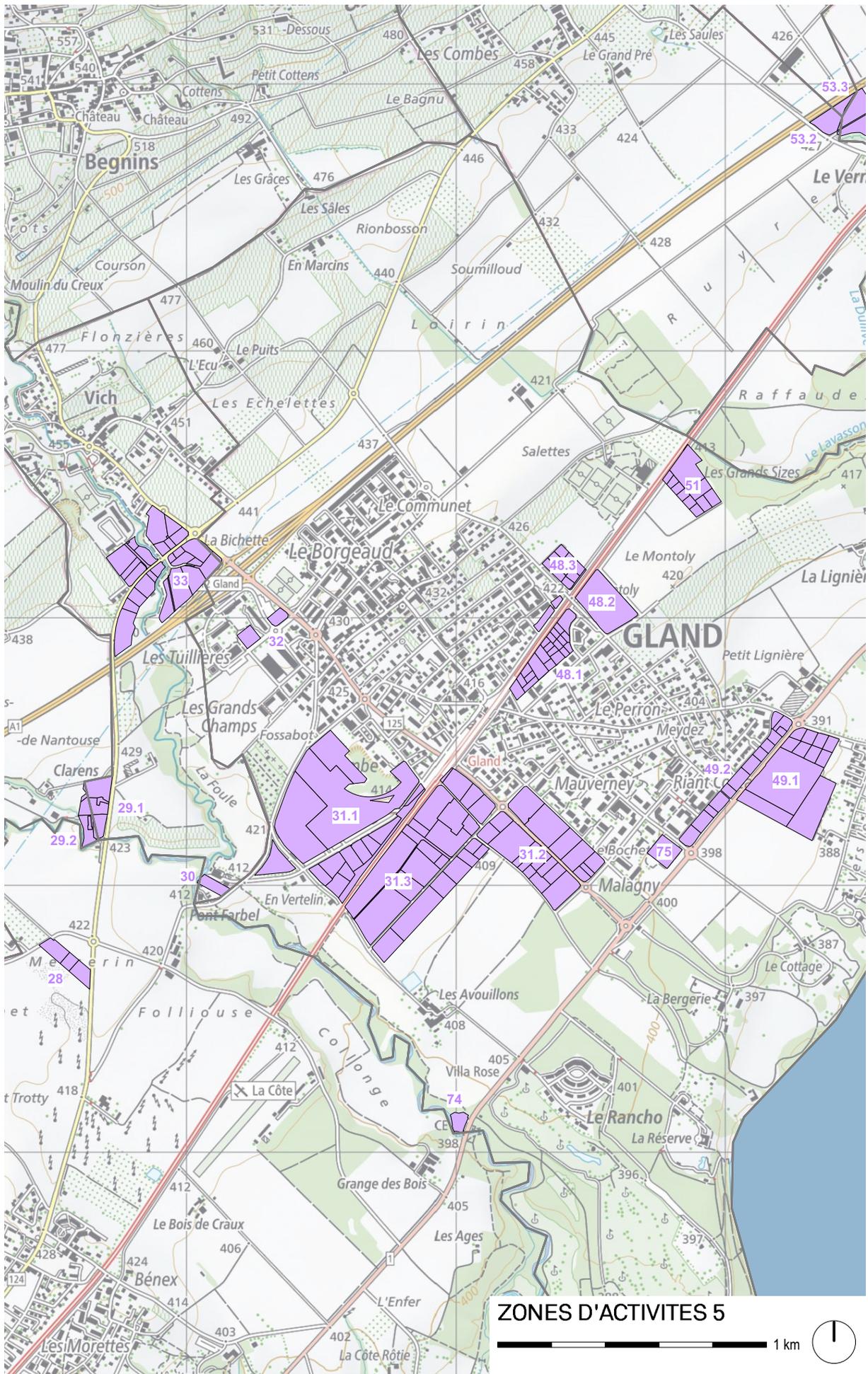
ZONES D'ACTIVITES 3





ZONES D'ACTIVITES 4

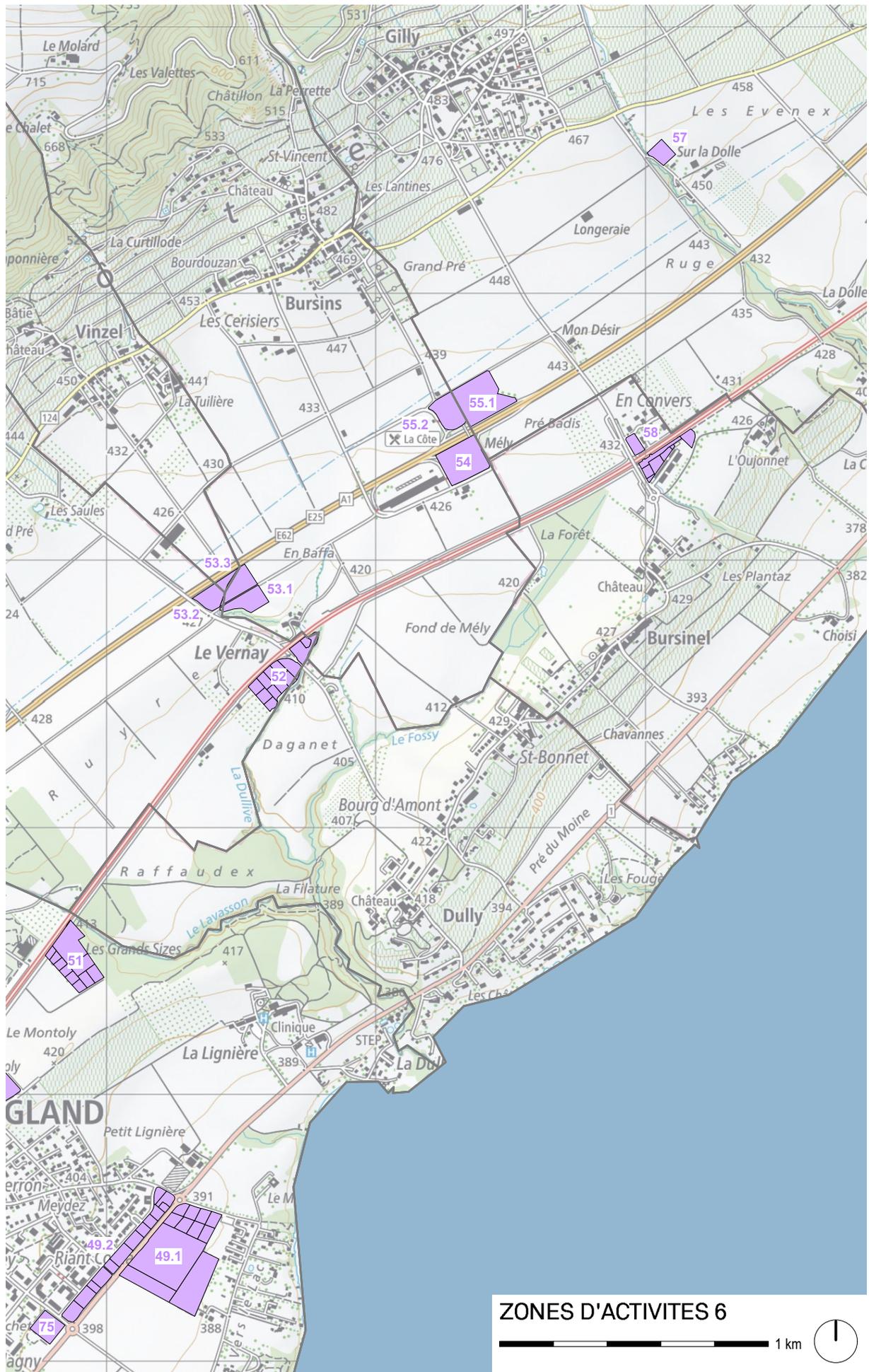


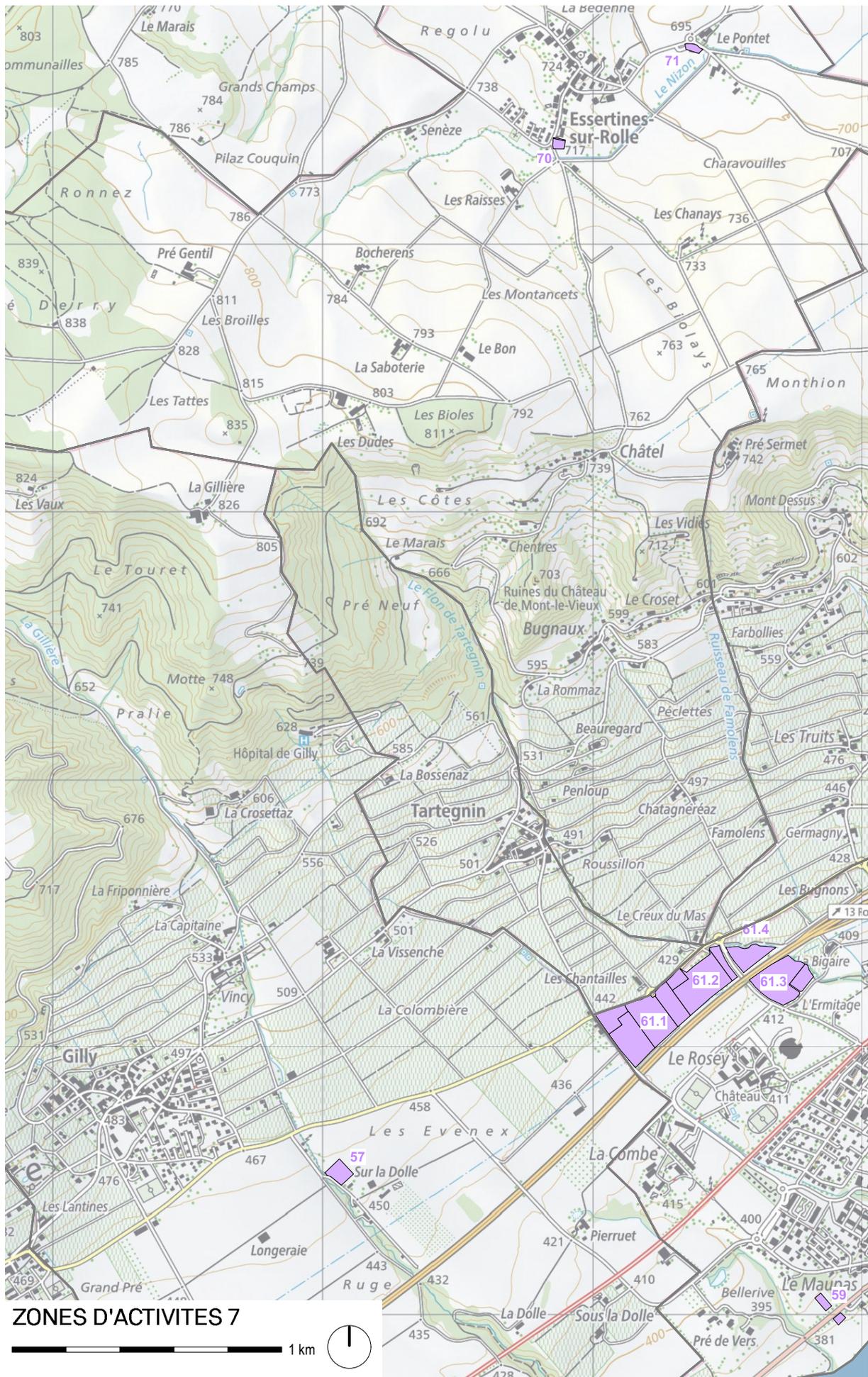


ZONES D'ACTIVITES 5

1 km

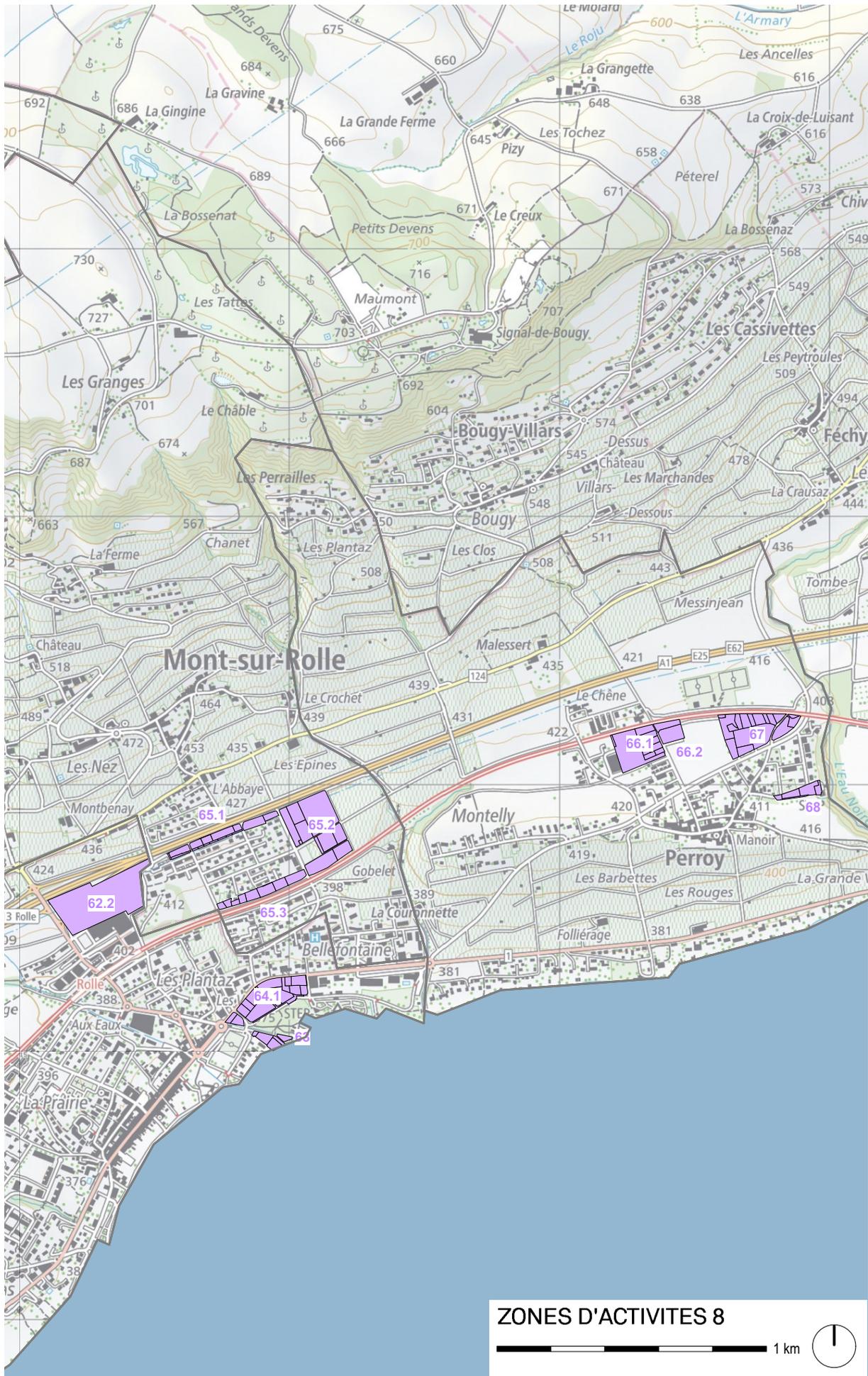


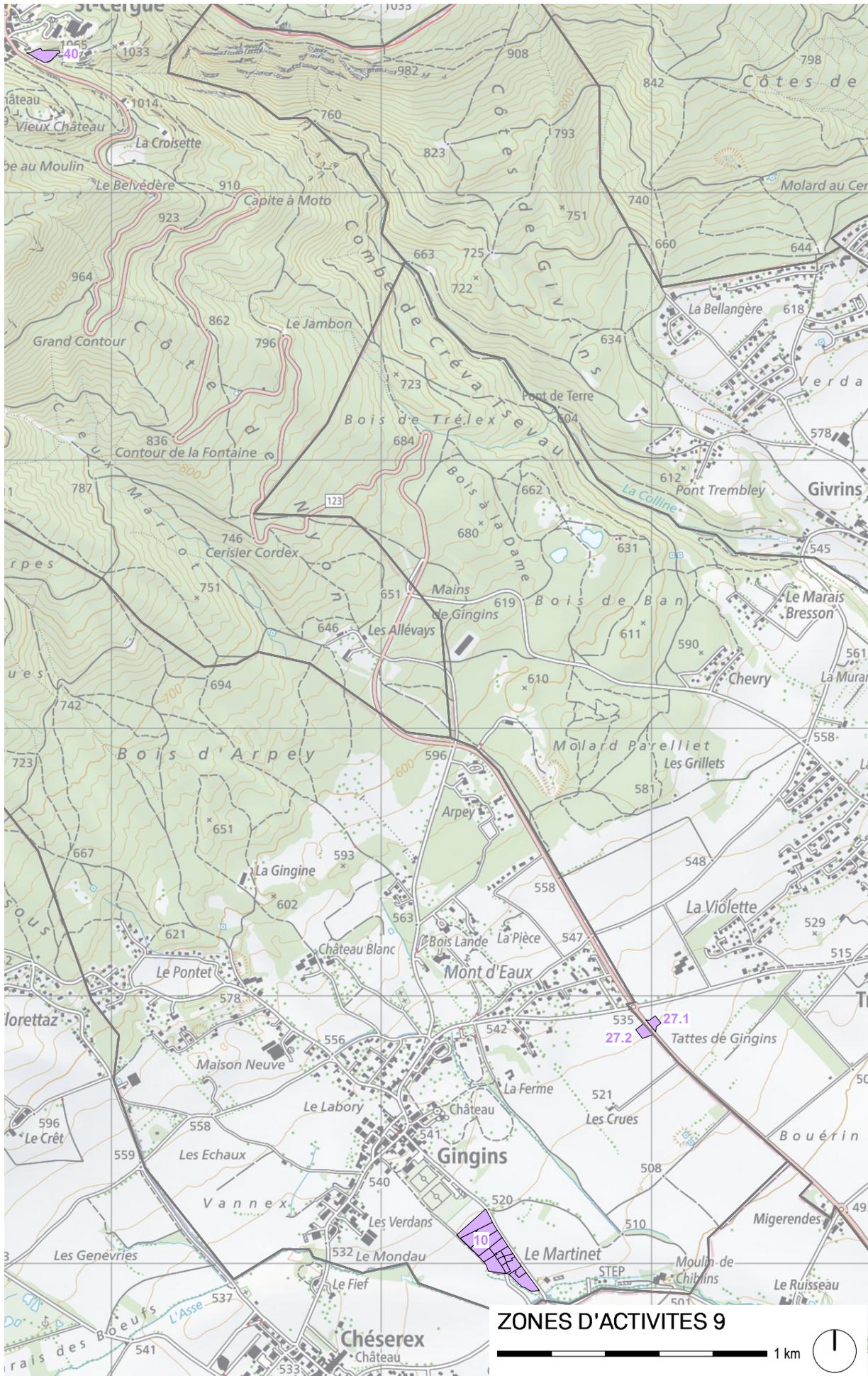




ZONES D'ACTIVITES 7



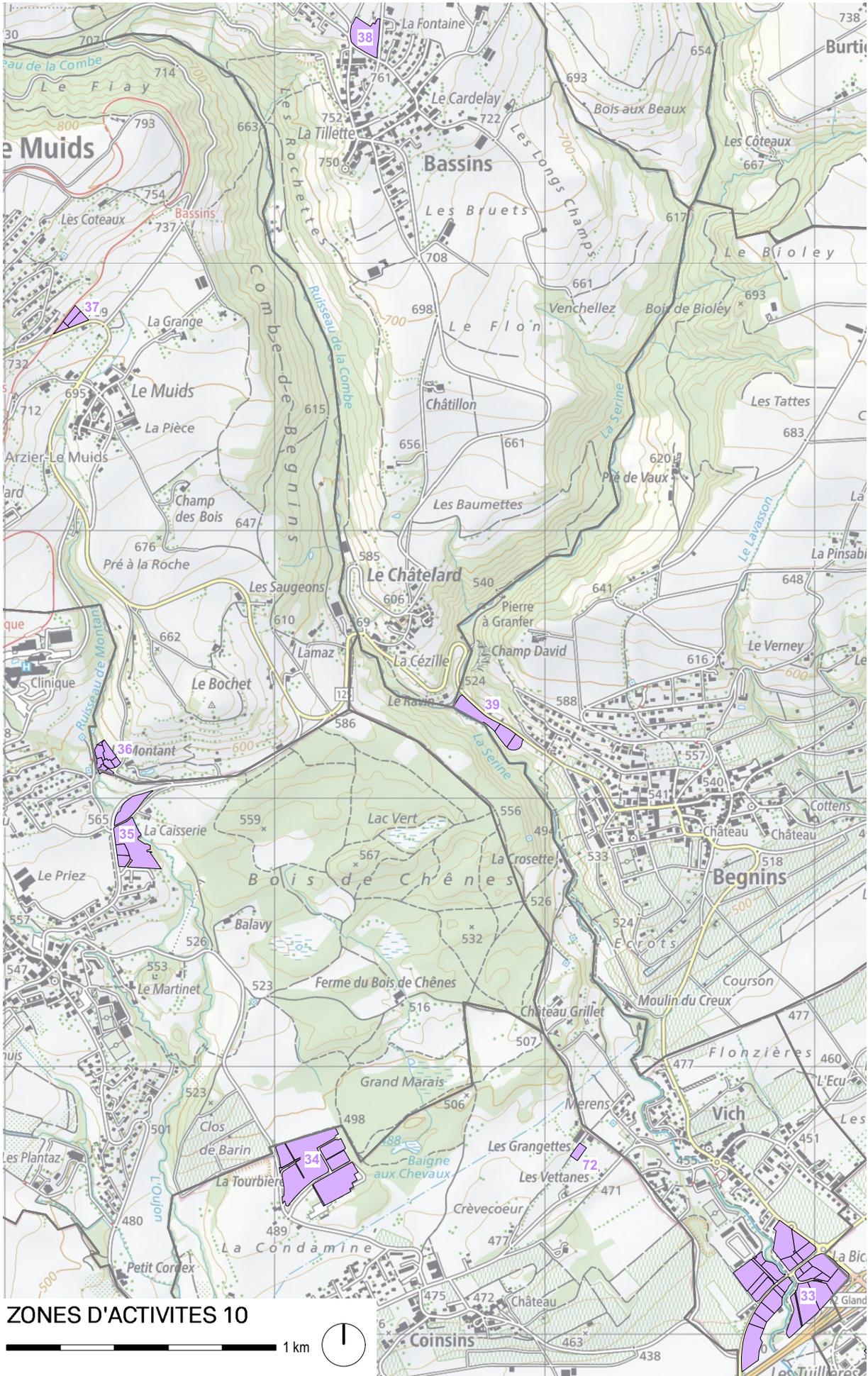




ZONES D'ACTIVITES 9

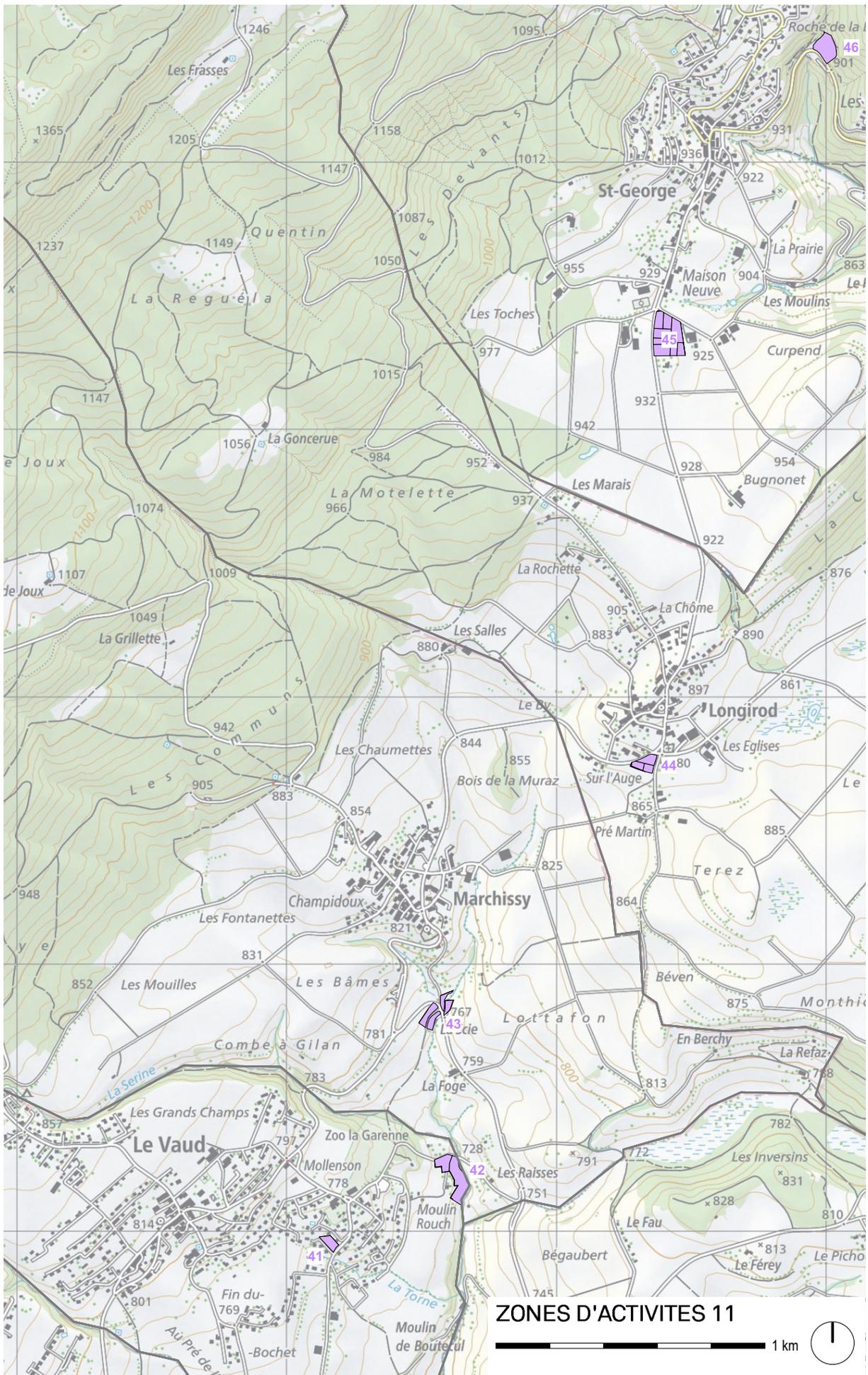
1 km





ZONES D'ACTIVITES 10





ZONES D'ACTIVITES 11

1 km



ANNEXE 2 – RÉFÉRENCES DE DENSITÉ

DENSITÉS DE 5 À 10 EPT/HA

Photographie aérienne



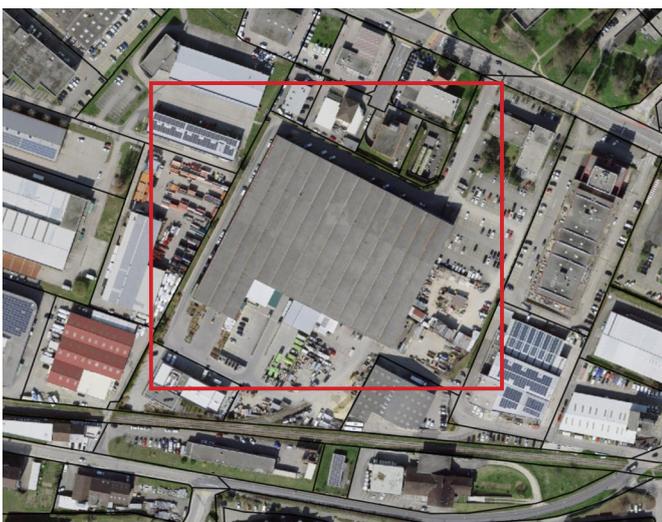
Vettanes - Commune de Coinsins

Photographie locale



DENSITÉS DE 30 À 50 EPT/HA

Photographie aérienne



Champ-Colin - Commune de Nyon

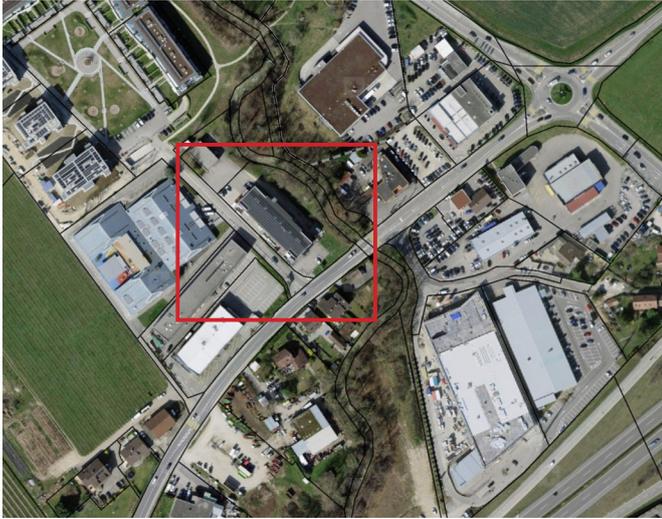
Photographie locale



Champ-Colin - Commune de Nyon



DENSITÉS DE 30 À 50 EPT/HA
Photographie aérienne



La Bichette - Commune de Vich

Photographie locale



Chemin du Lavasson - Commune de Gland



DENSITÉS DE 65 À 75 EPT/HA
Photographie aérienne



Asse Vuarpillère - Commune de Nyon

Photographie locale



DENSITÉS DE 65 À 75 EPT/HA

Photographie aérienne



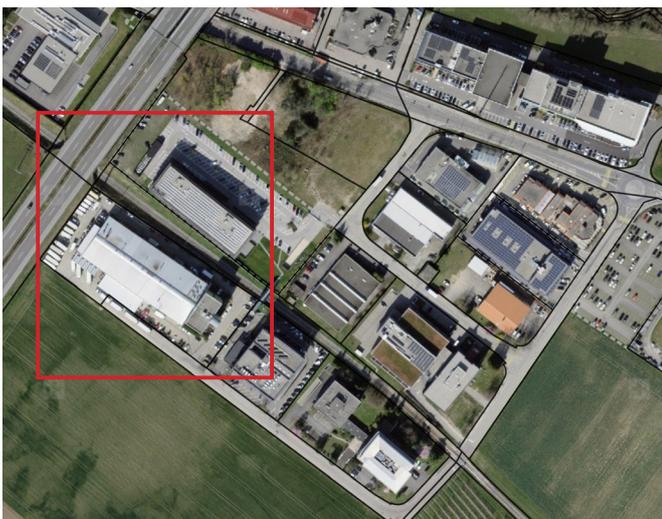
Chemin de Plannaz - Commune de Gland

Photographie locale



DENSITÉS DE + 100 EPT/HA

Photographie aérienne



Asse Vuarpillère - Commune de Nyon

Photographie locale



ANNEXE 3 – ARGUMENTAIRE POUR LA LOCALISATION DU PÔLE BOIS (RÉGION DE NYON)

Argumentaire : localisation du Pôle Bois

Le développement d'un pôle bois vise à favoriser les circuits de proximité pour toutes ses activités et à minimiser les coûts financiers et environnementaux liés au transport tout en garantissant des emplois et la création de valeur ajoutée régionale.

Afin de déterminer la localisation d'un tel pôle bois, une analyse exploratoire a permis d'identifier près de 30 parcelles. De ces 30 parcelles, cinq ont été retenues pour une analyse comparative des sites.

L'étude préliminaire a analysé les conditions d'installation d'un pôle bois, les besoins, l'adéquation du site, les contraintes et problèmes. Une analyse multicritères comparative a été effectuée. Des cinq sites étudiés, la parcelle située sur la commune de la Rippe représente la meilleure solution.

La localisation d'un pôle bois sur la parcelle 260 à La Rippe présente plusieurs avantages. Le principal atout de cette parcelle est sa localisation proche de la forêt productrice de la matière première tout en restant à proximité des utilisateurs (client de la construction) des produits qui seront fabriqués au sein du Pôle Bois. Les distances qui seront parcourues par la matière première avant d'être sciée puis transformée pourront être optimisées. Cette localisation en périphérie permettra en outre d'éviter de traverser des zones d'habitation avec la matière première et ainsi de minimiser les nuisances pour les habitants. Par ailleurs, les distances vers les entreprises de construction qui mettront en œuvre les produits sur les chantiers seront également rationalisées étant donné la proximité des zones urbaines à densifier.

Maillon essentiel de la chaîne de valeur, la scierie de La Rippe fait partie intégrante du projet de développement d'un pôle bois indépendamment de sa localisation. La contiguïté avec la scierie est un atout important, le site est en extension de l'existant, il facilite la synergie avec les activités déjà présentes et les valorisent.

La parcelle est qualifiée en SDA et son accessibilité devra être améliorée (une étude d'accessibilité a été réalisée).

Sans la création du Pôle Bois permettant de réunir les éléments ci-avant, la scierie de La Rippe court le risque de ne pas pouvoir se développer et à terme de disparaître. Ce qui n'est pas acceptable au vu de son importance pour la région. Elle est active depuis plus de cent ans et représente un élément identitaire régional. Il est important de préciser que le pôle bois revêt d'une importance cantonale pour la transformation des bois en filière courte.

La parcelle destinée à accueillir le Pôle Bois se situe à distance du centre du village qui est protégé par des cordons boisés. L'impact visuel sera limité en raison d'une faible visibilité car le secteur est entouré de cordons boisés.

De plus, la Municipalité de la commune territoriale soutient le développement d'un pôle bois sur son territoire et mettra tout en œuvre pour l'acceptabilité du projet par ses citoyens. Cette adhésion au niveau politique local est essentielle au succès du projet.

Le déplacement ou la création d'une scierie sont liés à des coûts très élevés et à des besoins fonciers importants. C'est une des raisons pour lesquelles le site de la Vuarpillière, qui est légalisé, n'a pas été retenu pour le développement d'un pôle bois (cf. étude préliminaire en aménagement du territoire, comparaison de 5 sites). L'autre raison est la possible sensibilité de certaines entreprises microtechniques déjà installées dans ce secteur aux vibrations qui pourraient être engendrées par des activités de transformation et construction bois.

ChM/ST 28.06.2022

